



Un acteur clé a manqué lors de la séance d'information au Conseil général de Belmont-Broye sur Agrico

## L'Etat aux abonnés absents

« STÉPHANIE BUCHS

**Belmont-Broye** » Pourquoi l'Etablissement cantonal pour la promotion foncière a-t-il refusé au dernier moment de participer à la séance d'information sur le Plan d'affectation cantonal (PAC) pour Agrico destinée au Conseil général de Belmont-Broye? Lundi soir, après la séance extraordinaire du parlement communal organisée à Domdidier, cette question était au cœur des discussions. Le PAC qui doit permettre de développer le site d'Agrico à Saint-Aubin aura des conséquences sur les communes des alentours. Les autorités de Belmont-Broye aimeraient être mieux intégrées aux décisions liées à ce site, surtout pour éviter au maximum les nuisances envisagées pour leurs citoyens.

L'Etablissement cantonal pour la promotion foncière (ECPF) était censé représenter le canton lors de cette séance. Pour rappel, cette institution est née officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Conseil d'Etat lui a confié comme mission de « créer des sites industriels nouvelle génération, séduisants pour les entreprises, en lien avec leur environnement et ouverts envers la société », précise le site internet de l'Etat de Fribourg.

### Vice de procédure

C'est seulement lundi matin que la nouvelle est tombée: «Les représentants du canton nous ont dit qu'ils n'allaient pas venir pour éviter un vice de procédure », a expliqué Pascal Joye, conseiller communal chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Argument

confirmé hier par Corinne Rebetez, responsable coordination et communication pour l'ECPF, jointe au téléphone. «La procédure en cours, avec le recours de la commune de Belmont-Broye, nous empêche d'avoir des contacts avec les recourants, s'ils ne sont pas tous présents.»

Car rappelons que le Conseil communal a d'abord fait opposition à la mise à l'enquête du PAC en mai 2021. La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a ensuite rejeté les oppositions et validé le PAC en décembre dernier. Mais la commune persiste et dépose en début d'année un recours auprès du Tribunal cantonal contre cette décision.

Mais pourquoi l'ECPF a-t-il refusé cette invitation aussi tardivement? «Nous aurions pu venir informer les élus, nous avons d'abord cru qu'il s'agissait d'une rencontre informelle avec le Conseil général. Mais nous nous sommes rendu compte que cette séance était ouverte au public et qu'elle allait sûrement traiter des griefs liés à la procédure. Nous avons voulu éviter que tout le projet éclate à cause d'un vice de procédure », explique Corinne Rebetez. Des séances d'information avec les autorités ont déjà eu lieu avant la mise à l'enquête.»

### Elus étonnés

Lundi soir, plusieurs élus se sont aussi étonnés de cette absence durant la séance. A commencer par Jean-Luc Rimaz (udc), qui a lancé: «Y a-t-il eu des pressions de la part du Conseil d'Etat pour que l'ECPF ne vienne pas?» «Pas

du tout», répond Corinne Rebetez. Plusieurs observateurs se demandent toutefois si d'autres raisons se cachent derrière cet argument de vice de procédure. Car rappelons que la procédure met en présence la commune de Belmont-Broye et d'autres recourants, contre une décision de la DIME et non pas l'ECPF directement.

Au final, cette séance d'information a été largement raccourcie et a duré moins d'une heure. Le Conseil communal en a toutefois profité pour rappeler le sens de son recours. «Notre commune ne s'oppose pas au développement d'Agrico, au contraire, il appelle de ses vœux que la Basse-Broye puisse bénéficier des retombées positives de l'implantation d'entreprises sur ce site», affirme le syndic Albert Pauchard. «Ce dossier est d'une importance capitale pour notre commune. Mais la population de Domdidier et de Dompierre n'a pas à supporter la dime du trafic supplémentaire engendré par ce projet, ni la dime qui va être nécessaire pour la construction de nouveaux axes routiers.» S'il entrevoit se dessiner des solutions, «selon les dernières discussions», il regrette: «Nous devons batailler ferme pour faire entendre notre voix.»

Autre regret formulé par le préfet de la Broye Nicolas Kilchoer: «C'est dommage que les représentants du canton n'aient pas saisi l'occasion de mettre en lumière les aspects positifs de ce beau projet pour notre région. Les autorités de Belmont-Broye souhaitent juste qu'il y ait une mobilité maîtrisée et une égalité de traitement avec



les communes environnantes.» de Saint-Aubin pour que les intérêts des communes de la région soient pris en compte. »



## «Le recours de Belmont-Broye nous empêche d'avoir des contacts avec les recourants»

**Corinne Rebetz**

Le problème principal déjà évoqué en mai dernier concerne la hausse du trafic engendrée par la réalisation de ce PAC. Selon les autorités communales, ce PAC devrait permettre de créer rapidement 750 emplois supplémentaires sur le site d'Agrico dans les domaines de l'agroalimentaire – avec l'arrivée prévue de Micarna –, de l'agriculture ou encore de la biomasse. Ce qui correspondra forcément à une augmentation de trafic. Sans oublier les camions nécessaires aux activités économiques créées. Par exemple, le nombre de véhicules circulant sur la route de l'Industrie à Domdidier devrait plus que doubler, selon les autorités.

Par la voix de Magaly Barbey, tous les chefs de groupe ont réaffirmé leur soutien aux démarches du Conseil communal. Qui a promis de travailler main dans la main avec les autorités



La Liberté  
1700 Fribourg  
026/ 426 44 11  
www.laliberte.ch/

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 37'153  
Parution: 6x/semaine



Page: 13  
Surface: 85'545 mm²

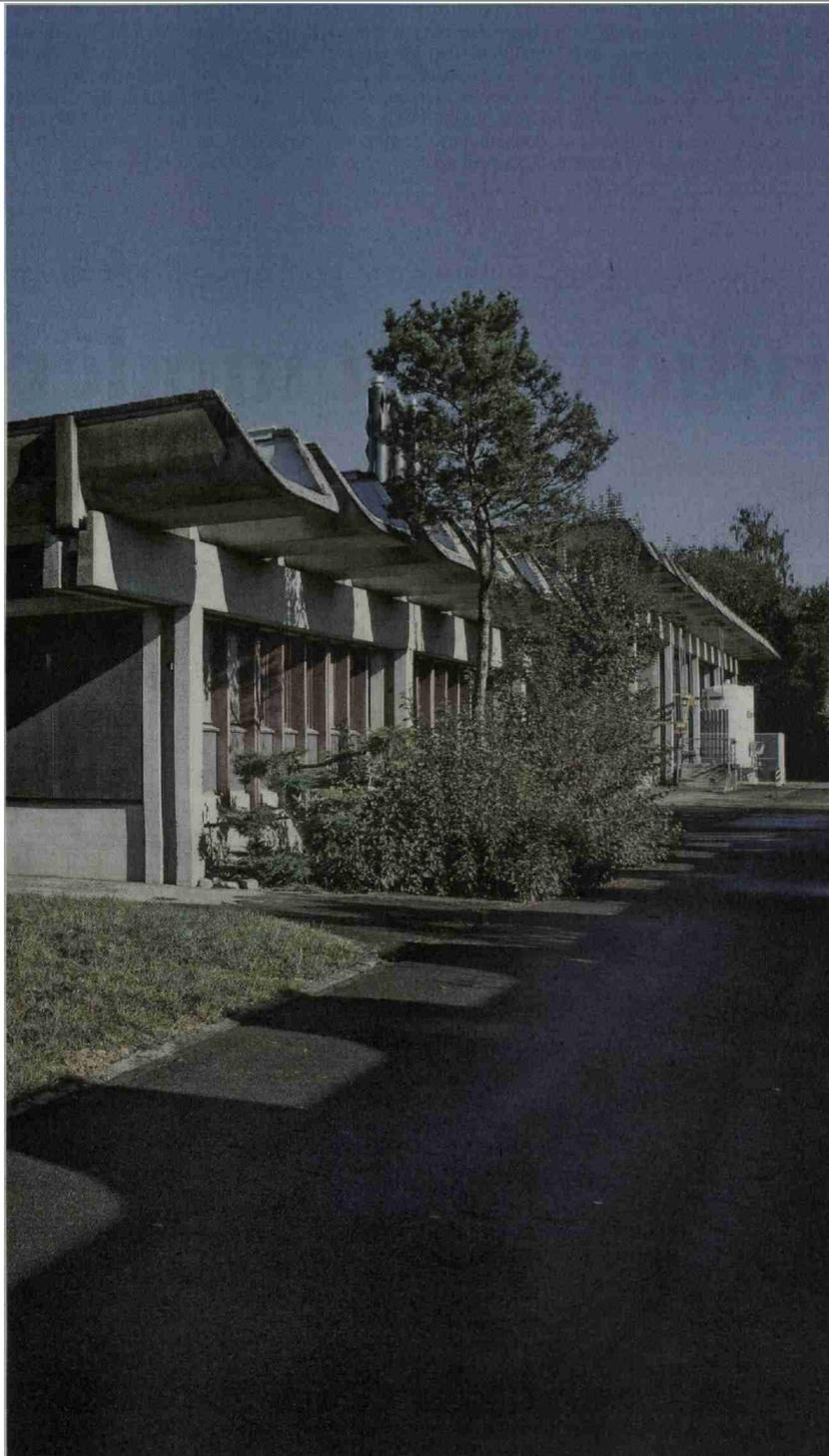


ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

Ordre: 1088138      Référence: 83483309  
N° de thème: 999.080      Coupure Page: 3/3

Thèmes cantonaux



La commune de Belmont-Broye s'oppose au Plan d'affectation cantonal qui doit permettre de développer le site d'Agrico, à Saint-Aubin. Alain Wicht-archives